



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX MEMBRES DE LA COMMISSION PONTIFICALE
«IUSTITIA ET PAX»**

Samedi, 9 novembre 1985

*Monsieur le Cardinal,
Chers Frères dans l'épiscopat,
Chers Frères et Sœurs,*

1. "Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps", vous, les membres de la Commission pontificale "Iustitia et Pax", vous êtes particulièrement conscients que ce sont ceux "des disciples du Christ" et qu'"il n'est rien de vraiment humain que ne trouve écho dans leur cœur" (*Gaudium et Spes*, 1). Je sais que depuis l'institution de votre Commission, il y a dix-huit ans, votre ambition a été celle que le Concile assignait à l'Eglise: "Continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi" (*Ibid.* 3, § 2).

Oui, travailler pour la paix, "promouvoir l'essor des régions pauvres et la justice sociale", telle est votre tâche depuis le début des activités de cet organisme de la Curie romaine. Je connais les efforts déployés, et je vous remercie pour tout le dévouement avec lequel vous vous y consacrez.

Pour votre XVIIème Assemblée plénière - la seconde du groupe qui compose actuellement la Commission - vous avez choisi à juste titre de faire une nouvelle lecture approfondie de la Constitution pastorale "Gaudium et Spes", vingt ans après son adoption par le Concile Vatican II et sa promulgation par mon vénéré prédécesseur le Pape Paul VI. "Gaudium et Spes" est un document d'une extrême importance - un des plus importants - pour le travail de votre Commission. Et cela, non seulement parce que les Pères conciliaires ont souhaité la création d'un organisme auquel votre Commission a donné sa forme concrète (Cfr. *Gaudium et Spes*, 90), mais

surtout parce que la conception de la personne humaine présentée par cette Constitution est à la base de tout votre travail pour l'Eglise; et la manière dont elle situe la présence et la mission de l'Eglise dans le monde est un guide indispensable de votre activité. Pour ces motifs, la réflexion que vous avez entreprise sur le texte conciliaire vous permettra de mettre en lumière, à partir de ses divers chapitres, les orientations fondamentales de l'Eglise pour aborder certains problèmes sociaux contemporains dans toute leur complexité, en prenant en compte leur importance réelle.

2. L'an dernier, j'ai eu l'occasion de vous parler des contacts étroits que la Commission doit entretenir avec les Conférences épiscopales. Je sais que votre dicastère a organisé activement des rencontres avec les évêques au cours de leurs visites "ad limina". C'est pour vous une occasion privilégiée de vous entretenir avec les pasteurs des Eglises particulières du monde entier des problèmes nombreux auxquels ils ont à faire face dans les domaines sociaux, économiques et politiques. Ces échanges vous enrichissent pour votre propre travail. En même temps ils vous permettent de présenter aux pasteurs les résultats de vos études concernant la doctrine sociale de l'Eglise. Le magistère s'est exprimé dans le domaine social depuis les origines. Cela constitue un riche héritage. En notre siècle, son enseignement a développé les principes qui devraient s'appliquer à toute situation sociale, où la valeur de la personne humaine et sa dignité ainsi que le respect de chacune des personnes doivent être les critères ultimes des discernements concrets et des programmes socio-économiques qui sont décidés. Le développement structuré de sa doctrine sociale permet à l'Eglise de répondre à la diversité des situations d'une nation à l'autre, d'un continent à l'autre. Sans devenir un cadre rigide et préconçu pour la société, la doctrine sociale n'en reste pas moins une voie très sûre pour tous les chrétiens dans leur contribution à la société où ils vivent.

Les Conférences épiscopales ont besoin de votre compétence. Vous-mêmes avez besoin de l'expérience et de la sagesse des évêques, ainsi que des institutions diverses qui travaillent dans les mêmes domaines à travers le monde. J'espère qu'à l'avenir une collaboration toujours plus étroite permettra à la Commission, aux évêques et aux autres responsables de faire mieux entendre et mieux comprendre la voix de l'Eglise. Ainsi, dans le domaine social, la mission pastorale de l'Eglise universelle pourra se présenter comme un service rendu à l'Eglise particulière, et l'Eglise particulière pourra mettre en œuvre les fruits de cette collaboration, "une collaboration sincère de l'Eglise pour l'instauration d'une fraternité universelle qui réponde à cette vocation" (*Gaudium et Spes*, 3).

3. Les rapports des Eglises locales avec la Commission ne constituent cependant pas son unique champ d'action. En cette année où l'on célèbre le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est important de relever que, dès les premières années de son existence, la Commission a toujours suivi avec attention les travaux de l'ONU et des autres instances internationales. Vous n'avez pas manqué de présenter l'enseignement de l'Eglise et ses préoccupations à ces organismes, pour le bien de la personne humaine et des nations. De plus, votre collaboration avec la Secrétairerie d'Etat et avec les autres dicastères de la Curie romaine

rendent plus efficace la présence active du Saint-Siège dans les conférences internationales où la communauté des nations essaie de développer les normes et les structures qui protègent les droits de la personne et des peuples, et où elle soutient les projets qui tendent à assurer le bien commun et l'avenir de tous, particulièrement des plus pauvres.

Le souci de la coopération internationale pour le développement, la justice économique et financière, les droits de l'homme, la protection de la liberté, tout cela doit rester au centre de votre tâche et orienter votre activité en tout premier lieu.

4. Je voudrais vous recommander tout particulièrement le travail en faveur de la paix. En cette Année internationale de la Paix, je suis heureux que le Saint-Siège participe activement à diverses initiatives. En outre, pour l'Eglise, la Journée mondiale de la Paix reste un des événements les plus significatifs pour montrer son engagement ferme et constant en faveur de la paix. Comme vous le savez, le thème de la prochaine Journée est: "La paix est une valeur sans frontières". Je voudrais lancer un appel à la collaboration de tous afin de parvenir à "une seule paix" dans le monde entier. Dans le passé, la communauté internationale a toujours accordé une grande attention à la Journée de la Paix. L'animation de cette initiative vous est confiée; j'espère que vous pourrez approfondir et mieux faire connaître encore l'activité de l'Eglise pour la grande cause d'une paix sans frontières.

Nous ne devons jamais nous lasser: la voix de l'Eglise doit s'élever en tous les lieux où il faut rappeler les valeurs véritables de la paix. Notre conception est celle d'un monde où la guerre n'est plus un instrument de régulation des relations internationales; un monde où les communications franches et les négociations sincères entre les nations sont les moyens normaux de réduire les tensions et d'établir les structures adéquates. Ainsi nous chercherons à favoriser un état d'esprit qui porte à mettre fin à la course aux armements et au gaspillage des ressources. Ainsi nous chercherons à protéger la liberté et la sécurité de toutes les nations et, en même temps, à consacrer plus de moyens au développement intégral des peuples et des nations du monde. La Commission "Iustitia et Pax" s'efforce avec intelligence et dévouement de réaliser ces objectifs qui ont été bien définis dans "Gaudium et Spes".

5. Dans le cadre de cette rencontre avec vous, les membres de la Commission pontificale "Iustitia et Pax" venus de toutes les parties du monde, je voudrais souligner encore une observation. Parmi vous se trouvent des évêques et des prêtres, des religieux et des religieuses, des laïcs, hommes et femmes. En un sens, vous constituez un microcosme de l'Eglise engagée dans cet aspect de la pastorale. La composition de votre groupe nous rappelle à tous que, si les principes doivent être proclamés par les pasteurs, il appartient à tout le peuple de Dieu d'apporter dans la société, de manière responsable, la contribution spécifique de l'Eglise. Le laïcat a un rôle propre à remplir. Il est opportun que la Commission, en accord avec les évêques, encourage la connaissance et la mise en œuvre concrète de la doctrine sociale de l'Eglise par les laïcs, au service de la communauté humaine.

6. Ce sont là mes réflexions et le sens de ma prière pour vous tous, tandis que vous allez poursuivre votre étude au cours de cette Assemblée plénière. Je vous redis que j'apprécie vivement votre travail. Et je vous exhorte à approfondir votre engagement par tous les moyens dont vous disposez. Je prie pour que vos efforts contribuent à la grande mission de porter le message du Christ à toute personne et à toute nation, de telle sorte que se réalisent les paroles qui concluent "Gaudium et Spes": "En vertu de la mission qui est la sienne, d'éclairer l'univers entier par le message évangélique et de réunir en un seul Esprit tous les hommes, à quelque nation, race ou culture qu'ils appartiennent, l'Eglise apparaît comme le signe de cette fraternité qui rend possible un dialogue loyal et le renforce" (*Gaudium et Spes*, 92).

Que le Seigneur vous comble de sa lumière et de sa grâce et qu'il vous bénisse!

© Copyright 1985 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana